

9 septembre 2013

Déclaration du Procureur lors de la conférence de presse relative à l'ouverture du
procès de MM. Ruto et Sang

Mesdames et Messieurs, bonjour,

À la fin de l'année 2007, les Kényans ont connu l'un des épisodes les plus violents de l'histoire de leur pays qui a coûté la vie à plus d'un millier de personnes. Plus de 3 000 personnes ont également été sauvagement mutilées, tandis que d'autres ont été victimes de violences sexuelles. Des centaines de milliers de familles ont été contraintes de fuir leurs foyers dans un climat de panique. Les crimes infligés aux Kényans au cours de cette période, tous visés par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ont profondément choqué la conscience de l'humanité.

Mesdames et Messieurs, en tant que Procureur de la Cour pénale internationale, il m'appartient d'enquêter sur les personnes, quel que soit leur statut, qui selon moi portent la plus large part de responsabilité pour ces crimes, et d'engager des poursuites à leur encontre.

Votre présence ici, aujourd'hui, témoigne de l'importance que vous attachez à la justice pour les victimes de ces crimes. L'ouverture de ce procès marque un tournant pour ces dernières – dont la plupart sont encore à ce jour réfugiées dans des camps.

Notre parcours a été long et semé d'embûches depuis le 31 mars 2010, lorsque mon bureau a démarré son enquête au Kenya. Nous avons dû surmonter de nombreux obstacles, et le moment est enfin venu de faire jaillir la vérité.

Je souhaite rendre un hommage particulier à tous nos témoins et les remercier, ces hommes et femmes courageux qui ont risqué leurs vies et celles des êtres qui leur sont chers, pour que justice soit rendue. Ils ont dû, pour le bien de la justice, faire face à d'incessantes menaces et se sont vu proposer des sommes d'argent colossales pour se laisser corrompre. Vous qui êtes nos témoins, nous saluons votre courage et le sacrifice suprême que vous accomplissez pour faire triompher la justice. Soyez assurés de notre soutien. Votre sécurité et votre protection resteront notre priorité numéro un et nous serons toujours à vos côtés.

Permettez-moi également de remercier mes collaborateurs et collaboratrices qui se sont inlassablement efforcés de tenir les délais fixés par les juges afin d'être prêts pour l'ouverture du procès. À vous tous, je veux dire qu'il n'y a pas de mots pour exprimer ma gratitude la plus sincère pour votre travail considérable et votre dévouement pour que la justice suive son cours.

Quand le procès de William Ruto et de Joshua Sang s'ouvrira, nous présenterons aux juges les éléments de preuve que nous avons rassemblés au cours de notre enquête. Ce faisant, nous chercherons non seulement à aider les juges à découvrir la vérité, mais nous ferons aussi clairement savoir aux criminels en puissance que mon Bureau poursuivra inlassablement toute personne présumée responsable de la commission de tels crimes.

En fin de compte, c'est aux juges qu'il reviendra d'évaluer les éléments de preuve et de se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence de MM. Ruto et Sang, qui sont présumés innocents tant que leur culpabilité n'a pas été établie. **MM. Ruto et Sang** auront toute latitude pour contester la validité des éléments de preuve que mon

Bureau présentera à l'appui des allégations les concernant. Tout porte à croire qu'il s'agira d'une procédure équitable, dont trois juges impartiaux et indépendants surveilleront la régularité et à l'issue de laquelle ils délibéreront et se prononceront sur la culpabilité ou l'innocence de M. Ruto et de M. Sang.

Permettez-moi de rappeler que ce n'est qu'après que les responsables kényans eurent eux-mêmes reconnus que les efforts déployés sur le plan national pour établir un tribunal spécial avaient échoué que le Bureau du Procureur a commencé à enquêter sur les violences postélectorales de 2007 et de 2008. Le Gouvernement kényan a choisi de faire confiance à la procédure engagée devant la CPI. L'heure est venue pour la justice de suivre son cours.

Aujourd'hui, je tiens à rassurer le peuple kényan sur le fait que contrairement à ce que prétendent tous ceux qui ne veulent pas que justice soit rendue aux victimes des violences postélectorales et qui appellent à la mobilisation, les affaires que nous portons devant la Cour ne visent ni le peuple kényan ni aucune tribu du Kenya. Dans ces affaires, il est question de la responsabilité pénale individuelle de MM. Ruto et Sang.

Permettez-moi également d'éclaircir un autre point : j'ai pour mission d'œuvrer en faveur de la justice et notamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité de ces poursuites. La subornation de témoin, les manœuvres visant à empêcher un témoin de comparaître ou de déposer librement, les représailles exercées contre des témoins et l'entrave au rassemblement d'éléments de preuve constituent toutes des atteintes graves à l'administration de la justice au regard du Statut de Rome et sont passibles d'une peine de cinq ans de prison. Soyez assurés que nous ne relâchons pas nos efforts pour retrouver les responsables de ces crimes.

En conclusion, je ne saurais oublier les Kényanes et les Kényans innocents qui ne sont plus de ce monde pour livrer leur récit et je ne les oublierai pas. Je n'oublierai pas non plus ceux qui ont survécu pour raconter leur histoire, ni ceux qui ont longtemps attendu que justice soit rendue. Ces survivants réclament plus de justice, pas moins. Je continuerai à me battre pour que la justice qu'ils méritent leur soit rendue.